

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 779

1^{er} avril 2008

SOMMAIRE

BATNUR Holding S.A.	37390	DWS Mandarin	37373
BATNUR S.A.	37390	DWS Osteuropa	37374
Citio Sàrl	37347	DWS Osteuropa	37373
Collignon Luxembourg S.à.r.l.	37391	DWS Rendite 2008	37374
Credit Suisse Bond Fund (Lux)	37376	DWS Rendite 2008	37374
Domaines Invests S.A.	37389	DWS Rendite 2010	37369
DWS Alpha Fonds	37368	DWS Rendite 2010	37370
DWS Alpha Fonds	37368	DWS Rendite 2012	37371
DWS China	37368	DWS Rendite 2012	37370
DWS China	37368	DWS Rendite Garant	37367
DWS Delta Fonds	37346	DWS Rendite Garant	37367
DWS Delta Fonds	37347	DWS Rendite Optima	37372
DWS Dollarrenta	37369	DWS Rendite Optima	37372
DWS Dollarrenta	37369	DWS Russia	37371
DWS Euro-Corp Bonds	37369	DWS Russia	37371
DWS Euro-Corp Bonds	37369	DWS Türkei	37375
DWS Euro-Corp High Yield	37374	DWS Türkei	37375
DWS Euro-Corp High Yield	37374	DWS (US Dollar) Reserve	37347
DWS Euroland Neue Märkte	37372	DWS (US Dollar) Reserve	37347
DWS Euroland Neue Märkte	37373	Happy Burger S.A.	37378
DWS Europe Convergence Bonds	37346	Happy Quick S.A.	37378
DWS Europe Convergence Bonds	37346	Italy Invest Sàrl	37347
DWS Europe Convergence Equities	37375	Kysa, S.à r.l.	37377
DWS Europe Convergence Equities	37375	MSR Luxoil S.A.	37377
DWS Euro Reserve	37346	PETROLEUM (Luxembourg) S.A.	37378
DWS Euro Reserve	37346	Playmedia S.à r.l.	37370
DWS Global Value	37376	Real Financing Three S.à r.l.	37391
DWS Global Value	37376	Red Dunes S.à r.l.	37367
DWS India	37372	RWM Luxoil SA	37377
DWS India	37372	Starmont International S.A.	37392
DWS Lateinamerika	37376	Toulouse Luxco	37379
DWS Lateinamerika	37376	Unicapital Investments V	37377
DWS Mandarin	37373		

DWS Euro Reserve, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030333/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08675. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Euro Reserve, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030334/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08674. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Europe Convergence Bonds, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030645/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08673. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Europe Convergence Bonds, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030648/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08672. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Delta Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030650/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08670. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Delta Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement, Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030654/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08669. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS (US Dollar) Reserve, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030656/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08666. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS (US Dollar) Reserve, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030658/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08665. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

**Citio Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Italy Invest Sàrl).**

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.962.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ITALY INVEST SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 130.962, incorporated pursuant to a deed

of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 27, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

There appeared:

(1) UBS AG, London Branch, a company incorporated under Swiss law, having its registered office and acting by its London Branch at 1 Finsbury Avenue, London E2M 2PP, FC: 021146, Branch number BR004507 (UBS), holder of 250 (two hundred fifty) shares of the Company,

hereby represented by Michaël Meylan, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 26, 2007;

(2) STATUTO LUX HOLDING SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 95.326 (Statuto), holder of 250 (two hundred fifty) shares of the Company,

hereby represented by Michaël Meylan, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 25, 2007;

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 500 (five hundred) shares, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Change of the Company's name into CITIO SARL and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles).

3. Transfer of the registered office of the Company from its current address to 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg and subsequent amendment of article 2.1. of the Articles.

4. Designation of the existing issued shares of the Company as A Shares so that the share capital of the Company in an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is represented by 500 (five hundred) A Shares (the A Shares) having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each and creation of a new class of shares (the B Shares) and increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 37,500.- (thirty-seven thousand five hundred euro) by way of the issue of 999 (nine hundred ninety-nine) A Shares and 1 (one) B Share, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above, it being understood that an aggregate amount of EUR 428,500.- (four hundred twenty-eight thousand five hundred euro) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

6. Suppression to the reference to the par value of the Class A Shares and Class B Shares and acknowledgement that the share capital of the Company set at EUR 37,500.- (thirty-seven thousand five hundred euro) subsequently to the share capital increase adopted under item 4. above is consequently represented by 1,500 (one thousand five hundred) shares in registered form divided into 1,499 (one thousand four hundred ninety-nine) A Shares and 1 (one) B Share, having no par value.

7. Amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 4. and 6. above.

8. Amendment to articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 and 18 of the Articles and subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.

9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of SHRM FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of (i) the classification of the shares, (ii) the newly issued shares and (iii) the suppression of the par value of the shares in the register of shareholders of the Company.

10. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the Company's name into CITIO SARL and resolves to amend and hereby amends article 1 of the Articles, which shall have the wording as per article article 1 of the eighth resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg effective on September 27, 2007 and subsequently to amend article 2.1. of the Articles in order to reflect the above change and resolves that such article shall have the wording as per article 2.1. of the eighth resolution below.

Fourth resolution

The Meeting resolves to designate the existing issued shares of the Company as A Shares so that the share capital of the Company in an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is represented by 500 (five hundred) A Shares (the A Shares) having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each and to create a new class of shares (the B Shares) and to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 37,500.- (thirty-seven thousand five hundred euro) by way of the issue of 999 (nine hundred ninety-nine) A Shares and 1 (one) B Share, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

UBS hereby declares that it subscribes to 500 (five hundred) A Shares, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each and it fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 226,750.- (two hundred twenty-six thousand seven hundred fifty euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) an amount of EUR 214,250.- (two hundred fourteen thousand two hundred fifty euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

Statuto hereby declares that it subscribes to 499 (four hundred ninety-nine) A Shares and 1 (one) B Share, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each and it fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 226,750.- (two hundred twenty-six thousand seven hundred fifty euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) an amount of EUR 214,250.- (two hundred fourteen thousand two hundred fifty euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The amount of EUR 453,500.- (four hundred fifty-three thousand five hundred euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

- UBS AG, LONDON BRANCH	750 A Shares
- STATUTO LUX HOLDING SARL	749 A Shares
	<u>1 B Share</u>
- Total:	1,500 shares

Sixth resolution

The Meeting resolves to suppress the reference to the par value of the Class A Shares and Class B Shares and acknowledges that the share capital of the Company set at EUR 37,500.- (thirty-seven thousand five hundred euro) subsequently to the share capital increase adopted under the third resolution above is consequently represented by 1,500 (one thousand five hundred) shares in registered form divided into 1,499 (one thousand four hundred ninety-nine) A Shares and 1 (one) B Share, having no par value.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall have the wording as per article 5.1. of the eighth resolution below.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 and 18 of the Articles and subsequently to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, so that they read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CITIO SARL (the Company). The Company is governed by the Companies Act, and these Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at EUR 37,500.- (thirty-seven thousand five hundred euro), represented by 1,500 (one thousand five hundred) shares in registered form divided into 1,499 (one thousand four hundred ninety-nine) A Shares and 1 (one) B Share, having no par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Without prejudice to article 18.5., each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. The Company's Shares are indivisible and the Company recognises only one owner per Share.

6.3. Shares are transferable among Shareholders and to third parties in accordance with the terms of the Investment Agreement.

The transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the General Meeting representing at least 3/4 (three-quarters) of the share capital.

The transfer of Shares by reason of death to third parties must be approved by the Shareholders representing 3/4 (three-quarters) of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of Shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Restriction on transfer of Shares.

7.1. Except if explicitly otherwise provided in the Investment Agreement, neither Shareholder shall at any time be entitled to Transfer its Shares, Direct Units and Shareholder Loans to a Person which is not a Permitted Transferee.

7.2. Except if explicitly otherwise provided in the Investment Agreement, each Shareholder is entitled to Transfer all (and not less than all) its Shares, Shareholder Loans and Direct Units to a Permitted Transferee subject to the other Shareholders' right of first offer in accordance with the following provisions (the Right of First Offer):

(a) the Shareholder intending to Transfer (the Transferring Shareholder) all its Shares Shareholder Loans and Direct Units delivers to the other Shareholder (the Non-transferring Shareholder) a written notice (the First Offer Notice) of its intention to sell, setting forth the consideration to be received (it being understood that, if the Transfer is envisaged to be made for a consideration other than cash, the procedure under (g) below shall apply for the determination of the consideration to be included in the First Offer Notice), the details of the proposed Permitted Transferee (the Third Party Purchaser) and any other material terms of the proposed sale;

(b) within 75 (seventy-five) days of receipt of such First Offer Notice, the Non-transferring Shareholder shall notify in writing the Transferring Shareholder whether it is willing to buy all (but not less than all) the offered Shares, Shareholder Loans and Direct Units upon the same terms and conditions; provided that any notice by the Non-transferring Shareholder signifying its intention to buy shall, if required by the Transferring Shareholder, be accompanied by a comfort letter to the Transferring Shareholder issued by a bank institution in the interest of the Non-transferring Shareholder drafted in reasonably standard terms;

(c) in the event the Non-transferring Shareholder timely agrees to purchase all (but not less than all) the offered Shares, Shareholder Loans and Direct Units, the Transferring Shareholder shall sell, and the Non-transferring Shareholder shall acquire, all the offered Shares, Shareholder Loans and Direct Units, free and clear from any Encumbrance, at the terms and conditions indicated in the First Offer Notice within the later of (i) 75 (seventy-five) days from the date the Non-transferring Shareholder notified the Transferring Shareholder in writing of its agreement to acquire the offered Shares, Shareholder Loans and Direct Units and (ii) 30 (thirty) days from the date in which any applicable antitrust or other regulatory authorization or clearance is obtained;

The transfer shall take place at the Company's registered office; the transfer of such Shares, Shareholder Loans and Direct Units shall be made simultaneously; all transfer, stamp and other taxes imposed on the transfer shall be payable by the purchasing Shareholder, and all other associated costs with the transfer shall be borne equally by the Shareholders;

(d) the selling Shareholder undertakes to procure the resignation of all its Managers of the Company, of all its members of the Advisory Committee and, as the case may be, of the Chairman of the Unitholders' Meeting, prior to the completion of the transfer; and

(e) the applicable Shares, Shareholder Loans and Direct Units shall be sold and purchased with full title guarantee free from any Encumbrance and together with all rights, accrued interest or security attaching thereto as at the date of the relevant First Offer Notice (other than the right to receive distributions which shall have been paid prior thereto) or at any time thereafter. The purchasing Shareholder shall procure the release of the selling Shareholder from any existing security granted in favour of the Company or PETRONIO.

(f) in the event (i) the Non-transferring Shareholder timely notifies in writing the Transferring Shareholder that it elects not to acquire all the offered Shares, Shareholder Loans and Direct Units or (ii) the Non-transferring Shareholder fails to notify the Transferring Shareholder in writing of its agreement to acquire all (but not less than all) the offered Shares, Shareholder Loans and Direct Units within such 75 (seventy-five) -day period, the Transferring Shareholder shall be free to Transfer during the following 180 (one hundred eighty) days all (but not less than all) its Shares, Shareholder Loans and Direct Units to the proposed Third Party Purchaser at economic terms equal or more advantageous than those indicated in the First Offer Notice, provided that: (i) the Transferring Shareholder shall promptly deliver full copy of the transaction document to the Non-transferring Shareholder; (ii) in case the Transfer is not completed within the said term of 180 (one hundred eighty) days, the procedure set forth in this article 7.2. shall apply to any new Transfer; (iii) the selling Shareholder shall procure the resignation of all its Managers of the Company, of all its members of the Advisory Committee and, as the case may be, of the Chairman of the Unitholders' Meeting, prior to the completion of the transfer; and (iv) the Third Party Purchaser shall fully adhere to the Investment Agreement at the same time of the transfer;

(g) in the event that the Transfer is envisaged to be made for a consideration other than cash, the following procedure shall apply for the determination of the consideration to be included in the First Offer Notice:

(i) The Transferring Shareholder shall indicate, in the First Offer Notice, the cash that it requests to be paid by the Non-transferring Shareholder in order to exercise its Right of First Offer. Should the Non-transferring Shareholder genuinely believe that this amount is excessive, it shall so notify in writing to the Transferring Shareholder within 30 (thirty) days of receipt of such First Offer Notice and the Shareholders shall refer the valuation of the fair amount of cash to be paid.

(ii) In this case, the Shareholders shall jointly appoint three independent experts (the First Offer Valuers) or, in default of agreement as to the appointment, the First Offer Valuers shall be appointed by the President of the Luxembourg Civil District Court (Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg) on the application of either of them. The First Offer Valuers shall (a) act as an expert pursuant to Section 1592 of the Luxembourg Civil Code and not as an «arbitrator»; (b) not have any current and actual conflict of interest with either Shareholder; (c) determine the equivalent cash value of the consideration offered by the Third Party Purchaser for the Transferring Shareholder's Shares, Shareholders' Loan and Direct Units; and (d) deliver their joint decision within 10 (ten) Business Days of the referral. The costs of the referral shall be borne equally by the Shareholders.

(iii) Following the delivery of the determination of the First Offer Valuers, the Shareholders shall complete the sale in accordance with the provisions above.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by a Board composed of 4 (four) members, either Shareholders or not, two of which appointed and designated as A managers and two appointed and designated as B managers in accordance with article 8.2. below by a resolution of the General Meeting which sets the term of their office. The Managers may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the General Meeting in accordance with article 8.2. below.

8.2. So long that the Shareholding Proportion of either Shareholder represents more than 30% (thirty per cent) of the share capital of the Company, each Shareholder shall have the right to designate for appointment and removal by the General Meeting (i) one (1) person as A manager of the Company, such manager will be designated as an A Manager of the Company (individually a A Manager and collectively the A Managers) and (ii) one (1) person as B manager of the Company, such manager will be designated as a B Manager of the Company (individually a B Manager and collectively the B Managers).

If the Shareholding Proportion of either Shareholder (the Diluted Shareholder) falls below 30% (thirty per cent) (the Dilution Threshold) of the share capital of the Company, such Diluted Shareholder shall cause the resignation of, or as the case may be, vote at a General Meeting in favour of the revocation of, its A Manager appointed in accordance with the precedent paragraph, and the other Shareholder shall acquire the right to designate for appointment and removal by the General Meeting an aggregate of (i) two (2) A Managers and (ii) one (1) B Manager, it being understood that if the Shareholding Proportion of the Diluted Shareholder increases again to at least the Dilution Threshold, article 8.2., first paragraph shall continue to apply.

8.3. Upon the termination of the mandate for whatever reason, including without limitation, the resignation, of one or more A Managers or B Managers, the Shareholders shall cause the resignation of, or as the case may be, vote at a General Meeting in favour of the revocation of, the remaining Managers and subsequently appoint new members of the Board in accordance with article 8.2. above. Retiring members of the Board are eligible for re-election.

8.4. The Board shall elect a Chairman and a Vice-Chairman..

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Companies Act or the Articles fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

9.2. Towards third parties, in accordance with article 11. below, the A Managers shall jointly have extensive powers for the daily management of the Company (the Daily Management) and shall make all decisions affecting the day-to-day operation of the Company including with respect of the following:

(a) the opening and maintenance of bank accounts for the Company, the arranging of payments in relation to the ordinary course of business as well as operational expenses from the Company's bank accounts in this context;

(b) managing the staff of the Company (which management of the staff includes but is not limited to the delegation of specific tasks to the staff of the Company, and the appointment and termination of contracts of employees, contactors or consultants, temporary or part-time employees);

(c) the dealing with correspondence and other communications directed to the Company.

9.3. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

Art. 10. Procedure.

10.1. Meetings of the Board are convened at the registered office of the Company or any other place indicated in the convening notice as necessary and in any case monthly, or at such lesser frequency as the Chairman and the Vice-Chairman shall agree, by the Chairman and the Vice-Chairman.

10.2. The Managers will be convened separately to each meeting of the Board. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior written consent of all those entitled to attend, at least 5 (five) Business Days written notice of board meetings shall be given. The notice shall be accompanied by an agenda setting out in such reasonable detail as may be practicable the business to be transacted at the board meeting.

10.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.4. A Manager may grant a power of attorney to another Manager in order to represent him at any meeting of the Board.

10.5. In the event that either Shareholder holds a Shareholding Proportion higher than 70% (seventy per cent), the Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. In the event that no Shareholder holds a Shareholding Proportion higher than 70% (seventy per cent), the Board can only validly deliberate and act if all the Managers are present or represented. In the event that a Shareholder holds a Shareholding Proportion higher than 70% (seventy per cent), resolutions of the Board is validly passed by a majority of the votes cast. In the event that no Shareholder holds a Shareholding Proportion higher than 70% (seventy per cent), resolutions of the Board is validly passed by the unanimous consent of all the Managers. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the Manager(s) present shall adjourn the meeting to a specified place and time. Notice of the place and time of the adjourned meeting shall be given by the Chairman and Vice-Chairman to the Managers.

10.6. Any Manager may participate in any meeting of the Board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.7. In case of urgency, circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signatures of two (2) B Managers, (ii) in respect of the Daily Management by the joint signatures of two (2) A Managers or (iii) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.3. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The Managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Companies Act.

IV. General meetings of shareholders**Art. 13. Powers and voting rights.**

13.1. If the Company has not more than 25 (twenty-five) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. In all other cases, resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

13.3. Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting procedures.

14.1. The Shareholders may be convened or consulted by any Manager. The Board or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the Shareholders following a request from Shareholders representing more than half of the share capital.

14.2. Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

14.3. General meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or any other place and time specified in the notices.

14.4. If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

14.5. A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any General Meeting.

14.6. Without prejudice to article 15. below, resolutions of the General Meeting shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital plus one Share. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

14.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 15. Decision Level - Major Decisions of the Shareholders. The actions or resolutions listed hereunder (the Major Decisions of the Shareholders) shall require the approval of Shareholders representing 70% (seventy per cent) of the share capital of the Company, or, any higher majority (whether in number or in terms of representation of share capital) to the extent required by the Companies Act:

(a) Any change in the Company's constitutional documents or in the capital structure or the allotment or issue of further shares (of any class) or the variation of any rights attaching to shares of any class or the creation of any options to subscribe for or acquire shares other than in accordance with the provisions applying to additional Equity.

(b) The issue of any debenture or loan stock (whether secured or unsecured) or the creation of any mortgage, charge, lien, encumbrance or other third party right over any of Company's assets or the giving of any guarantee or indemnity to or becoming surety for any third party (including the charging or mortgaging or creation of any other security interest).

(c) The merger, sale or winding up of the Company or cessation of any business operation or any material change in the business of the Company.

(d) Approval of the audited accounts of the Company.

(e) Any change of name of the Company.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Financial year and annual general meeting of Shareholders.

16.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December each year.

16.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each Shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than 25 (twenty-five) Shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the Shareholders during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

16.4. If there are more than 25 (twenty-five) Shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a Business Day. If such is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the following Business Day.

16.5. If there are not more than 25 (twenty-five) Shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within 6 (six) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Statutory auditor / Réviseur d'entreprises.

17.1. If there are more than 25 (twenty-five) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

17.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

17.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed 6 (six) years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 18. Allocation of Profits.

18.1. From the annual net profits of the Company, 5 % (five per cent) shall be allocated to the reserve required by the Companies Act. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to 10% (ten per cent) of the corporate capital.

18.2. The General Meeting shall dispose of the surplus in accordance with the provisions of articles 18.3., 18.4. and 18.5.

18.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the General Meeting within 2 (two) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

18.4. Subject to article 18.3., the Board shall at the end of each quarter determine the amount of Available Proceeds, if any. All Available Proceeds for any period shall be distributed (in the form of an interim dividend or final dividend) in the order of priority specified in article 19.5. below.

18.5. The Available Proceeds shall be distributed as follows:

(a) first, to all Shareholders pro rata to their respective Shareholding Participation until each Shareholder shall have received, taking into account all prior Cash Distributions to the Shareholders, the full amount of the Aggregate Shareholders' Loan/Equity contributions made by such Shareholder to the Company increased by an annualized IRR of 15% (fifteen per cent) through the date of the applicable distribution;

(b) second, after each Shareholder shall have received Cash Distributions corresponding to an annualized IRR of 15% (fifteen per cent) and until Cash Distributions paid to the Shareholders correspond to an annualized IRR of 20% (twenty per cent), (i) 15% of the Available Proceeds shall be paid to Statuto as privileged dividends attached to the B Share, and (ii) the remainder to all the Shareholders pro rata to their respective Shareholding Participation; and

(c) third, after Cash Distributions paid to the Shareholders correspond to an annualized IRR of 20% (twenty per cent), (i) 20% (twenty per cent) of the Available Proceeds shall be paid to Statuto as privileged dividends attached to the B Share and (ii) the remainder to all the Shareholders pro rata to their respective Shareholding Participation.

VI. Dissolution - Liquidation

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted by half of the Shareholders holding 3/4 (three-quarters) of the share capital. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in compliance with the rules as set forth under article 18.5. above.

VII. General provisions

Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Companies and, subject to any non waivable provisions of the Companies Act, the Investment Agreement or any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

VIII. Definitions

A Shares means the voting ordinary A shares in registered form in the share capital of the Company, without par value, all subscribed and fully paid in, which will be at any time issued and outstanding.

Advisory Committee shall have the meaning set out in the Investment Agreement.

Aggregate Shareholders' Loan/Equity means the sum of the amounts of Equity and Shareholder Loans provided by the Shareholders to the Company.

Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

Available Proceeds means all earnings, retained earnings, other distributable amounts and any other amounts held by the Company which are not required by law to be retained by the Company.

B Shares means the voting preference B shares in registered form in the share capital of the Company, without par value, all subscribed and fully paid in, which will be at any time issued and outstanding.

Board means the board of managers of the Company, appointed from time to time in accordance with article 8.2. of the Articles.

Business Day means any day other than Saturday, Sunday or a statutory holiday on which banking institutions in Milan (Italy), London (England) or in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) are required or authorized to remain closed.

Cash Distributions means any amounts paid by the Company and/or PETRONIO to the Shareholders, including without limitation, (i) as dividends and capital distributions by the Company paid to the holders of A Shares and to the holder of the B Share, (ii) as debt service under the Shareholder Loans (including interest applicable thereon) and (iii) as direct distributions to the Shareholders by PETRONIO in connection with their respective Direct Units.

Chairman means the chairman of the Board.

Companies Act means the Luxembourg Act of August 10, 1915, as amended from time to time.

Contribution means, with respect to any Shareholder, money contributed, in the form of Shareholder Loan or Equity by such Shareholder.

Daily Management shall have the meaning set out in article 9.2. of the Articles.

Diluted Shareholder shall have the meaning set out in article 8.2. of the Articles.

Dilution Threshold shall have the meaning set out in article 8.2. of the Articles.

Direct Units means units of PETRONIO having a par value of EUR 2,000,000.- (two million Euro) each.

Encumbrance means any mortgage, charge, pledge, lien, hypothecation, assignment by way of security, title, retention or other security (or analogous) interest of any kind other than liens arising by operation of law.

Equity means capital, contributions on account of capital, subscription of the Direct Units, contributions of any kind made to the Company whose redemption is subordinated to the full reimbursement of all the creditors.

First Offer Notice shall have the meaning set out in article 7.2. of the Articles.

First Offer Valuers shall have the meaning set out in article 7.2. of the Articles

General Meeting means the general meeting of shareholders of the Company.

Investment Agreement means any investment agreement entered into or to be entered into by and between the Shareholders from time to time, as amended, restated or supplemented from time to time.

IRR means with respect to aggregate Cash Distributions to the Shareholders and, as of any date, the total quarterly compounded internal rate of return to such Shareholders in aggregate on all Contributions of the Shareholders taking into account the amount and timing of (x) all Cash Distributions made by the Company and PETRONIO to such Shareholder through and including such date, and (y) all Contributions made by either Shareholder through and including such date. For the purposes of calculating such IRR, all Contributions by the Shareholders and all Cash Distributions to the Shareholders made at any time during a quarter shall be deemed to be paid or made on the last day of such quarter.

Major Decisions of the Shareholders shall have the meaning set out in article 15. of the Articles.

Managers means the A Managers and B Managers appointed in accordance with article 8.2. of the Articles from time to time (or any of them if the context so requires).

Non-transferring Shareholder shall have the meaning set out in article 7.2. of the Articles.

Permitted Transferee shall have the meaning set out in the Investment Agreement.

Person means an individual, a corporation, voluntary association, firm, joint stock company, trust, limited or general partnership, investment fund, joint venture, unincorporated association, governmental authority or agency, or any legal entity.

PETRONIO means the Italian speculative real estate investment fund PETRONIO - Fondo Comune Di Investimento Speculativo Immobiliare di Tipo Chiuso Riservato a Investitori Qualificati.

Right of First Offer shall have the meaning set out in article 7.2. of the Articles.

Shareholder means the holders of A Shares and the holder of the B Share and any person to whom Shares are being Transferred or issued from time to time in accordance with the terms of the Investment Agreement and any applicable deed of adherence, and Shareholder means any of them.

Shareholder Loans means any loans made to the Company by the Shareholders from time to time.

Shareholding Proportions means the respective proportions in which the issued share capital of the Company represented by A Shares is held from time to time by Statuto and UBS;

Shares means from time to time, collectively, the A Shares (or any of them if the context so requires) and the B Share and any other shares of any class in the capital of the Company (or any of them if the context so requires) to be issued in accordance with the Investment Agreement and these Articles.

STATUTO means STATUTO LUX HOLDING Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.326.

Third Party Purchaser shall have the meaning set out in article 7.2. of the Articles.

Transfer or **Transferred** or **to transfer** means any direct or indirect transfer, sale, exchange, assignment, mortgage, pledge, encumbrance, hypothecation, declaration of trust, grant of usufruct, barter, gifts, donation, bequests, conveyances, assignments, fiduciary agreements, silent partnerships, transfer by way of security, any other disposition, transfer or any other operation or combination of operations, which may achieve the effect of transferring, directly or indirectly, the ownership of a given asset, including, without limitation, any merger, de-merger, contribution in kind, transfer of going concern, liquidation or winding-up.

Transferring Shareholder shall have the meaning set out in article 7.2. of the Articles.

UBS means UBS AG, London Branch, a company incorporated under Swiss law.

Unitholders' Meeting means any unitholders' meeting of PETRONIO.

Vice-Chairman means the vice-chairman of the Board.

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of SHRM FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of (i) the classification of the shares, (ii) the newly issued shares and (iii) the suppression of the par value of the shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand (7,000.-) euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ITALY INVEST SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 64, rue principale. L-5367 Schuttrange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.962, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (la Société).

Ont comparu:

(1) UBS AG, London Branch, une société constituée selon les lois de Suisse, ayant son siège social et agissant par sa succursale de Londres au 1 Finsbury Avenue, Londres E2M 2PP, FC: 021146, Succursale numéro BR004507 (UBS), détenteur de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société,

ici représentée par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2007;

(2) STATUTO LUX HOLDING SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.326 (Statuto), détenteur de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société;

ici représentée par Michaël Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 septembre 2007;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentés à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de la dénomination sociale de la Société en CITIO SARL et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts).

3. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg et modification subséquente de l'article 2.1 des Statuts.

4. Désignation des parts sociales émises et existantes de la Société comme Parts Sociales A de sorte que le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) soit représenté par 500 (cinq cent) Parts Sociales A (les Parts Sociales A) ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune et création d'une nouvelle catégorie de parts sociales (les Parts Sociales B) et augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) à EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Parts Sociales A et 1 (une) Part Sociale B, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune.

5. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus étant entendu qu'un montant total de EUR 428.500,- (quatre cent vingt huit mille cinq cents euros) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

6. Suppression de la référence à la valeur nominale des Parts Sociales A et des Parts Sociales B et prise d'acte que le capital social de la Société fixé à EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros) en conséquence de l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus est représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative est par conséquent représenté par 1.499 (mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales A et 1 (une) Part Sociale B, sans valeur nominale.

7. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés aux points 4. et 6. ci-dessus.

8. Modification des articles 1^{er}, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 des Statuts et refonte subséquente et renumérotation des Statuts dans leur intégralité, et, dans la mesure nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts.

9. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de SHRM FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de (i) la classification des parts sociales, (ii) des parts sociales nouvellement émises et (iii) la suppression de la valeur nominale des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

10. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris, par vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en CITIO SARL et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des Statuts qui seront rédigés comme indiqué à l'article 1^{er} de la huitième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg avec effet au 27 septembre 2007 et de modifier subséquemment l'article 2.1 des Statuts qui seront rédigés comme indiqué à l'article 2.1 de la huitième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de désigner les parts sociales émises et existantes de la Société comme Parts Sociales A de sorte que le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,-(douze mille cinq cent euros) soit représenté par 500 (cinq cent) Parts Sociales A (les Parts Sociales A) ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune et de créer une nouvelle catégorie de parts sociales (les Parts Sociales B) et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) à EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles Parts Sociales A et 1 (une) Part Sociale B, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les paiements de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

UBS déclare qu'elle souscrit 500 (cinq cents) Parts Sociales A, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et qu'elle les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 226.750,- (deux cent

vingt-six mille sept cent cinquante euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à affecter au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) un montant de EUR 214.250,- (deux cent quatorze mille deux cent cinquante euros) à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

Statuto déclare qu'elle souscrit 499 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales A et 1 (une) Part Sociale B, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et qu'elle les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de 226.750 (deux cent vingt-six mille sept cent cinquante euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté de la manière suivante:

(iii) un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à affecter au compte capital social nominal de la Société, et

(iv) un montant de EUR 214.250,- (deux cent quatorze mille deux cent cinquante euros) à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de EUR 453.500,- (quatre cent cinquante-trois mille cinq cents euros) est de suite à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est comme suit:

- UBS AG, LONDON BRANCH	750 Parts Sociales A
- STATUTO LUX HOLDING SARL	749 Parts Sociales A
	1 Part Sociale B
- Total:	1.500 Parts Sociales

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer de la référence à la valeur nominale des Parts Sociales A et des Parts Sociales B et prend acte que le capital social de la Société fixé à EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros) en conséquence de l'augmentation du capital social adoptée à la deuxième résolution ci-dessus est représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative est par conséquent représenté par 1.499 (mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales A et 1 (une) Part Sociale B, sans valeur nominale.

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article sera rédigé comme indiqué à l'article 2.1 de la huitième résolution ci-dessous.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 1^{er}, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 des Statuts et de refondre et renuméroter les Statuts dans leur entièreté, et, dans la mesure nécessaire, d'insérer ou de modifier des titres dans les Statuts, qui auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination CITIO SARL (La Société). La Société est régie par Loi ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la

gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer d'activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixée à EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros), représentée par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative divisées en 1.499 (mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales A et 1 (une) Part Sociale B, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sans préjudice de l'article 18.5., chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par Part Sociale.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés et aux tiers conformément aux conditions du Pacte d'Investissement.

La cession de Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale représentant au moins les 3/4 (trois quarts) du capital social.

La cession de Parts Sociales à raison d'un décès à tiers doit être approuvée par les Associés détenant les 3/4 (trois quarts) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société et peut être consulté par chaque Associé qui le demande.

6.5. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat de ses propres parts sociales résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Restriction au transfert de Parts Sociales.

7.1. Sauf disposition explicitement contraire au Pacte d'Investissement, aucun Associé n'aura le droit de Transférer ses Parts Sociales, Actions Directes ou Prêts d'Associé à aucun moment à une Personne qui n'est pas un Cessionnaire Autorisé.

7.2. Sauf disposition explicitement contraire au Pacte d'Investissement, chaque Associé sera en droit de Transférer l'intégralité (et pas moins que l'intégralité) de ses Parts Sociales, Prêts d'Associé ou Actions Directes à un Cessionnaire Autorisé sous réserve du droit de première offre des autres Associés conformément aux dispositions suivantes (le Droit de Première Offre):

(a) l'Associé envisageant le Transfert (l'Associé Cédant) de toutes ses Parts Sociales, Actions Directes et tous ces Prêts d'Associé délivre à l'autre Associé (l'Associé Non Cédant) un avis écrit (l'Avis de Première Offre) de son intention de vendre, déterminant la contrepartie à recevoir (étant entendu que si le Transfert est supposé se faire moyennant un paiement autre que le numéraire, la procédure au point (g) ci-dessous s'appliquera pour déterminer la contrepartie à

inclure dans l'Avis de Première Offre), les détails du Cessionnaire Autorisé (le Tiers Acquéreur) et toutes les autres conditions essentielles de la vente proposée;

(b) pendant les 75 (soixante-quinze) jours suivant réception de l'Avis de Première Offre, l'Associé Non Cédant informera par écrit l'Associé Cédant s'il est disposé à acheter toutes (et pas moins que toutes) les Parts Sociales, tous les Prêts d'Associé et Actions Directes offerts aux mêmes conditions ; à condition que l'avis de l'Associé Non Cédant signifiant son intention d'acheter sera, si l'Associé Cédant l'exige, accompagné d'une lettre de confort adressée à l'Associé Cédant émise par un institut bancaire dans l'intérêt de l'Associé Non Cédant rédigée dans des termes standards raisonnables;

(c) au cas où l'Associé Non Cédant accepte dans les délais d'acheter toutes (mais pas moins de toutes) les Parts Sociales, tous les Prêts d'Associé et Actions Directes, l'Associé Cédant vendra, et l'Associé acquerra, toutes les Parts Sociales, tous les Prêts d'Associé et Actions Directes offerts, libres et dégagés de toute Charge, aux termes et conditions indiqués dans l'Avis de Première Offre au plus tard dans un délai compris entre (i) 75 (soixante-quinze) jours à compter de la date à laquelle l'Associé Non Cédant a notifié l'Associé Cédant par écrit son accord d'acquiescer les Parts Sociales, Prêts d'Associé et Actions Directes offerts et (ii) 30 (trente) jours à compter de la date à laquelle tout antitrust applicable ou autre autorisation réglementaire ou agrément est obtenu;

Le transfert aura lieu au siège social de la Société; le transfert desdits Parts Sociales, Prêts d'Associé et Actions Directes seront simultanés; tous transferts, timbre et autres taxes sur le transfert seront payés par l'Associé acheteur et tous les autres coûts y relatifs seront supportés de manière équitable par les Associés;

(d) l'Associé vendeur s'engage à obtenir la démission de tous ses Gérants de la Société, de tous les membres du Comité de Conseil et, le cas échéant, du Président de l'Assemblée des Actionnaires, avant l'exécution du transfert; et

(e) les Parts Sociales, Prêts d'Associé et Actions Directes applicables seront vendus et achetés avec une pleine garantie de titre de possession libre de toute Charge et avec tous les droits, intérêts courus ou autre sûreté y attachée à la date de l'Avis de Première Offre concernée (autre que le droit de recevoir des distributions qui auront été payées avant) ou à tout moment après. L'Associé acheteur obtiendra la sortie de l'Associé vendeur de toute sûreté accordée en faveur de la Société ou de PETRONIO.

(f) au cas où (i) l'Associé Non Cédant avise par écrit dans les délais l'Associé Cédant qu'il choisit de ne pas acquiescer tous les Parts Sociales, Prêts d'Associé et Actions Directes offerts ou (ii) si l'Associé Non Cédant n'avise pas par écrit l'Associé Cédant de son accord d'acheter tous (mais pas moins que tous) les Parts Sociales, Prêts d'Associé et Actions Directes offerts au cours de cette période de 75 (soixante-quinze) jours, l'Associé Cédant sera libre de Transférer pendant les 180 (cent quatre-vingt) jours suivants tous (mais pas moins que tous) les Parts Sociales, Prêts d'Associé et Actions Directes offerts au Tiers Acquéreur à des conditions économiques égales ou plus avantageuses que celles indiquées dans l'Avis de Première Offre, à condition que: (i) l'Associé Cédant délivre aussitôt une copie intégrale du document transactionnel à l'Associé Non Cédant; (ii) si le Transfert n'est pas achevé durant ladite période de 180 (cent quatre-vingt) jours, la procédure déterminée à l'article 7.2. s'appliquera à tout nouveau Transfert; (iii) l'Associé vendeur obtiendra la démission de tous ses Gérants de la Société et de tous les membres du Comité de Conseil et, le cas échéant du Président de l'Assemblée des Actionnaires, avant l'exécution du transfert ; et (iv) le Tiers Acquéreur adhèrera entièrement au Pacte d'Investissement au même moment que le transfert.

(g) si le Transfert est envisagé moyennant un paiement autre que le numéraire, la procédure suivante s'appliquera pour la détermination de la contrepartie à inclure dans l'Avis de Première Offre:

(i) l'Associé Cédant indiquera, dans l'Avis de Première Offre, le montant en numéraire dont il demande le règlement par l'Associé Non Cédant afin d'exercer son Droit de Premier Offre. Si l'Associé Non Cédant pense vraiment que ce montant est excessif, il en avisera par écrit l'Associé Cédant dans les 30 (trente) jours après la date de réception de cet Avis de Première Offre et les Associés s'en remettront à l'évaluation du montant en numéraire équitable.

(ii) Dans ce cas, les Associés nommeront conjointement trois experts indépendants (les Experts de la Première Offre) ou, à défaut d'accord quant à la nomination, les Experts de la Première Offre seront nommés par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur candidature de chacun d'entre eux. Les Experts de la Première Offre (a) agiront comme expert au sens de la Section 1592 du Code Civil de Luxembourg et non pas comme «arbitre», (b) ne devront pas être en conflit d'intérêt à ce moment avec un Associé; (c) détermineront la valeur au comptant de la contrepartie proposée par le Tiers Acquéreur pour les Parts Sociales, Prêts d'Associé et Actions Directes de l'Associé Cédant et (d) remettront leur décision dans les 10 (dix) Jours Ouvrables à compter de la recommandation. Les frais de la recommandation seront supportés de manière égale par les Associés.

(iii) Après la remise de la détermination des Experts de la Première Offre, les Associés exécuteront la vente conformément aux dispositions ci-dessus.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. La Société est gérée par un Conseil composé de 4 (quatre) membres, Associés ou non, dont deux seront nommés et désignés comme gérants A et deux nommés et désignés gérants B conformément à l'article 8.2. ci-dessous par une résolution de l'Assemblée Générale qui fixe la durée de leur mandat. Les Gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (avec ou sans motif) par une décision de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8.2. ci-dessous.

8.2. Aussi longtemps que la Proportion de Participation de chaque Associé représente plus de 30% (trente pour cent) du capital social de la Société, chaque Associé aura le droit de désigner, en vue de sa nomination et révocation par l'Assemblée Générale, (i) une (1) personne en qualité de gérant A celui-ci sera désignée comme un Gérant A de la Société (individuellement le Gérant A et ensemble les Gérants A) et (ii) une personne en qualité de gérant B de la Société, ce gérant sera désigné comme Gérant B de la Société (individuellement le Gérant B et ensemble les Gérants B).

Si la Proportion de Participation d'un Associé (l'Associé Dilué) est inférieure à 30% (trente pour cent) (le Seuil de Dilution) du capital social de la Société, cet Associé Dilué obtiendra la démission, ou le cas échéant, votera à une Assemblée Générale en faveur de la révocation, de son Gérant A nommé conformément au paragraphe précédent, et l'autre Associé obtiendra le droit de désigner, en vue de sa nomination et révocation par l'Assemblée Générale, un nombre total de (i) deux (2) Gérants A et (ii) un (1) Gérant B, étant entendu que lorsque la Proportion de Participation de l'Associé Dilué augmente à nouveau au moins au Seuil de Dilution, l'article 8.2., premier paragraphe continuera à s'appliquer.

8.3. A la fin du mandat pour une raison quelconque, en ce compris sans limitation, la démission de un ou plusieurs Gérants A ou Gérants B, les Associés obtiendront la démission ou le cas échéant, voteront à une Assemblée Générale en faveur de la révocation des Gérants restants et nommeront ensuite les nouveaux membres du Conseil conformément à l'article 8.2. ci-dessus. Les membres sortants du Conseil sont rééligibles.

8.4. Le Conseil élira un Président et un Vice Président.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Associés seront de la compétence du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2 Vis-à-vis des tiers, conformément à l'article 11. ci-dessous, les Gérants A disposeront des pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne la gestion journalière de la Société (la Gestion Journalière) et ils devront prendre toutes les décisions touchant aux opérations quotidiennes de la Société et en particulier (sans limitation):

(a) l'ouverture et la tenue des comptes bancaires pour la Société, les arrangements de règlements concernant le cours ordinaire des affaires ainsi que les dépenses opérationnelles des comptes bancaires de la Société dans ce contexte;

(b) la gestion du personnel de la Société (qui comprend mais ne se limite pas à la délégation de tâches spécifiques au personnel de la Société, et la nomination et fin de contrat de travail des employés, entrepreneurs ou consultants, personnel intérimaire ou à temps partiel);

(c) le traitement du courrier ou autres communications adressés à la Société.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le Conseil.

Art. 10. Procédure.

10.1. Les réunions du Conseil seront convoquées au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation par le Président et le Vice Président aussi souvent que nécessaire et en tout état de cause, une fois par mois ou moins fréquemment sur décision du Président et du Vice Président.

10.2. Les Gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil. Sauf en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable écrit de tous ceux qui sont en droit d'y participer, le délai de convocation sera d'au moins cinq (5) Jours Ouvrables. La convocation sera accompagnée de l'ordre du jour exposant, de manière raisonnablement détaillée, les questions qui seront discutées lors de la réunion du Conseil.

10.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation au Conseil, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil.

10.4. Un Gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quelle réunion du Conseil.

10.5. Au cas où l'un des Associés détient une Proportion de Participation supérieure à 70% (soixante-dix pour cent), le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Si aucun Associé ne détient une Proportion de Participation supérieure à 70% (soixante-dix pour cent), le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les Gérants sont présents ou représentés. Au cas où l'un des Associés détient une Proportion de Participation supérieure à 70% (soixante-dix pour cent), les décisions du Conseil ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Si aucun Associé ne détient une Proportion de Participation supérieure à 70% (soixante-dix pour cent) les décisions du Conseil ne seront prises valablement qu'avec l'accord unanime de tous les Gérants. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Si le quorum n'est pas présent dans la demi heure avant l'heure fixée de la réunion ou cesse d'être présent, le(s) Gérant (s) présent(s) reportera (reporteront) la réunion à une heure et un lieu précisés. Le Président et le Vice Président notifieront les Gérants du lieu et de l'heure de la réunion reportée.

10.6. Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers (i) par la signature conjointe de deux (2) Gérants B, (ii) en ce qui concerne la Gestion Journalière par la signature conjointe de deux (2) Gérants A ou (iii) par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.3. des présents Statuts.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. Lorsque le nombre d'Associés n'excède pas 25 (vingt-cinq) associés, les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par télécopie.

13.2. Dans tous les autres cas, les résolutions des Associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

13.3. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1. Les Associés peuvent être convoqués ou consultés par tout Gérant. Le Conseil ou, à défaut le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les Associés à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée à tous les Associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.3. Les assemblées générales des associés seront tenues au siège social de la Société ou au lieu et heure précisés dans les convocations.

14.4. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable.

14.5. Un Associé peut donner une procuration écrite à tout autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à une Assemblée Générale.

14.6. Sans préjudice à l'article 15. ci-dessous, les décisions des Assemblées Générales sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié du capital social plus une part. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou première consultation écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et dans ce cas, les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les 3/4 (trois quarts) du capital social.

14.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des Associés dans la Société exigera le consentement unanime des Associés.

Art. 15. Niveau de Décision - Décisions Majeures des Associés. Les actions et résolutions listées ci-dessous (les Décisions Majeures des Associés) requièrent l'approbation des Associés représentant 70% (soixante-dix pour cent) du capital social de la Société, ou toute majorité supérieure (soit en nombre ou en termes de représentation du capital social) dans la mesure requise par la Loi:

(a) Toute modification aux documents constitutionnels de la Société ou à la structure du capital ou l'attribution ou l'émission de parts sociales supplémentaires (de toute catégorie) ou la modification des droits attachés aux parts sociales de toute catégorie ou la création de toutes options afin de souscrire ou acquérir des parts sociales d'une autre manière que conformément aux dispositions s'appliquant aux Actifs supplémentaires.

(b) L'émission d'obligation ou titre d'emprunt (garanti ou non garanti) ou la création d'hypothèque, charge, nantissement, charge, ou droit de tiers sur tous les actifs de la Société ou l'octroi de garantie ou indemnité à ou devenir une sûreté pour un tiers (en ce compris l'affectation, l'hypothèque ou la création de toute autre sûreté)

(c) La fusion, vente ou dissolution de la Société ou cessation des opérations commerciales ou tout changement matériel de l'activité de la Société.

(d) l'approbation des comptes audités de la Société.

(e) Toute modification de la dénomination sociale de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social et assemblée générale des Associés.

16.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

16.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. S'il y a plus de 25 (vingt-cinq) Associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les Associés durant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés convoquée pour approuver ces documents.

16.4. Si le nombre d'Associés dépasse 25 (vingt-cinq) Associés, l'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social précisé dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant.

16.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas 25 (vingt-cinq) Associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra au lieu et heure indiqués dans l'avis de convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale annuelle des associés dans les 6 (six) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise.

17.1. Si il y a plus de 25 (vingt-cinq) Associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

17.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, quand la Loi l'exige.

17.3. L'Assemblée Générale nommera le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser 6 (six) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. 5 % (cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint 10 % (dix pour cent) du capital social de la Société.

18.2. L'Assemblée Générale disposera du solde conformément aux dispositions des articles 18.3., 18.4. et 18.5.

18.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le Conseil;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par l'Assemblée Générale dans les 2 (deux) mois à compter de la date de cet état des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en tenant compte des capitaux de la Société;

(v) si les acomptes sur dividendes versés sont supérieurs aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés seront tenus de reverser l'excès à la Société.

18.4. Sous réserve de l'article 18.3, le Conseil devra, à la fin de chaque trimestre, déterminer le montant des Liquidités Disponibles, s'il y en a. Toutes les Liquidités Disponibles pour une période seront distribuées (sous la forme d'un acompte sur dividende ou d'un dividende final) dans l'ordre de priorité indiqué à l'article 18.5 ci-dessous.

18.5. Les Liquidités Disponibles seront distribuées de la manière suivante:

(i) premièrement, à tous les Associés au pro rata de leur Proportion de Participation respective jusqu'à ce que chaque Associé ait obtenu, en tenant compte des Distributions en Numéraire antérieures aux Associés, le montant total des Apports de Credit et d'Actifs Totaux des Associés à la Société augmenté de l'IRR annualisé de 15% (quinze pour cent) jusqu'à la date de la distribution applicable;

(ii) deuxièmement, quand chaque Associé aura reçu des Distributions en Numéraire correspondant à un IRR annualisé de 15% (quinze pour cent) et jusqu'à ce que les Distributions en Numéraire payées aux Associés correspondent à un IRR annualisé de 20% (vingt pour cent), (i) 15% des Liquidités Disponibles seront payées à Statuto en tant que dividende

préférentiel attaché à la Part Sociale B, et (ii) le solde sera distribué à tous les Associés au pro rata de leur Proportion de Participation; et

(iii) troisièmement, quand les Distributions en Numéraire payées aux Associés correspondront à un IRR annualisé de 20% (vingt pour cent), (i) 20% (vingt pour cent) des Liquidités Disponibles seront payées à Statuto en tant que dividende préférentiel attaché à la Part Sociale B, et (ii) le solde sera distribué à tous les Associés au pro rata de leur Proportion de Participation.

VII. Dissolution - Liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale par la moitié des Associés détenant les 3/4 (trois-quarts) du capital social. L'Assemblée Générale nommera un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et déterminera leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la loi ou par les Associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés conformément aux règles décrites à l'article 18.5 ci-dessus.

VII. Dispositions générales

La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications et les résolutions circulaires peuvent être documentées par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

Les procurations sont données par tous moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

Les signatures peuvent être manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, au Pacte d'Investissement ou à tout accord conclu de temps à autre entre Associés.

VIII. Définitions

Parts Sociales A désigne les parts sociales ordinaires votantes de catégorie A sous forme nominative dans le capital social de la Société, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, qui seront à tout moment émises et en circulation.

Comité de Conseil aura le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Investissement.

Société Affiliée désigne, quand il s'agit d'une Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires Contrôle, est Contrôlée par ou sous Contrôle commun de cette Personne. La Société n'est pas considérée comme une Société Affiliée à un Associé ou ses Sociétés Affiliées ou ses successeurs et cessionnaires autorisés.

Crédit et Actifs Totaux désigne la somme des montants des Actifs et des Prêts d'Associés apportés par les Associés à la Société.

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés périodiquement.

Liquidités Disponibles désigne tous les gains, les réserves et autres montants distribuables et tous les autres montants détenus par la Société qui ne sont pas distribuables de par la loi.

Parts Sociales B désigne les parts sociales préférentielles votantes de catégorie B sous forme nominative dans le capital social de la Société, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, qui seront à tout moment émises et en circulation.

Conseil signifie le conseil de gérance de la Société, nommé de temps à autre conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Jour Ouvrable désigne un jour autre que les samedis, dimanches et jours fériés légaux pendant lesquels les banques sont autorisées ou obligées de rester fermées à Milan (Italie), Londres (Angleterre) ou à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Distributions en Numéraire désigne tous les montants payés par la Société et/ou PETRONIO aux Associés, en ce compris sans limitation, (i) en tant que dividendes et distributions de capital par la Société aux détenteurs des Parts Sociales A et au détenteur de la Part Sociale B, (ii) en tant que charges de remboursement selon les Prêts d'Associé (comprenant les intérêt applicable) et (iii) les distributions directes aux Associés par PETRONIO en relation avec leurs Actions Directes.

Président désigne le président du Conseil.

Loi signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

Apport désigne, concernant un Associé, l'argent apporté, sous forme de Prêt d'Associé ou d'Actif par cet Associé.

Gestion Journalière aura le sens qui lui est donné à l'article 9.2. des Statuts.

Associé Dilué aura le sens qui lui est donné à l'article 8.2. des Statuts.

Seuil de Dilution aura le sens qui lui est donné à l'article 8.2. des Statuts.

Actions Directes désigne les actions de PETRONIO ayant une valeur nominale de EUR 2.000.000 (deux millions) chacune.

Charge signifie toute hypothèque, charge, gage, nantissement, cession par voie de sûreté, titre, droit de rétention ou tout droit de sûreté (ou analogue) de tout genre autre que les nantissements découlant d'opérations juridiques.

Actifs désigne le capital, les apports sur le compte capital, les souscriptions des Actions Directes, apports de toute nature faits à la Société dont le rachat est subordonné au remboursement intégral de tous les créanciers.

Avis de Première Offre aura le sens qui lui est donné à l'article 7.2. des Statuts.

Experts de la Première Offre aura le sens qui lui est donné à l'article 7.2. des Statuts.

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des associés de la Société.

Pacte d'Investissement désigne tout pacte d'investissement conclu ou à conclure par et entre les Associés de temps à autre, tel que modifié, reformulé ou complété de temps à autre.

IRR désigne en ce qui concerne (i) les Distributions en Numéraire totales aux Associés et, à compter d'une date, le taux de rentabilité interne total capitalisé trimestriellement aux Associés en question intégral sur tous les Apports des Associés en tenant compte du montant et du moment de (x) toutes les Distributions en Numéraire effectuées par la Société et PETRONIO à l'Associé en question jusqu'à cette date incluse, et (y) tous les Apports effectués par chaque Associé jusqu'à cette date incluse. Pour les besoins du calcul de l'IRR, tous les Apports en nature des Associés et toutes les Distributions en Numéraire aux Associés à tout moment durant un trimestre seront censés être payés ou effectués le dernier jour de ce trimestre.

Décisions Majeures des Associés aura le sens qui lui est donné à l'article 15. des Statuts.

Gérants signifie les Gérants A et les Gérants B nommés conformément à l'article 8.2 des Statuts de temps à autre (ou l'un d'entre eux si le contexte l'exige).

Associé Non Cédant aura le sens qui lui est donné à l'article 7.2. des Statuts.

Cessionnaire Autorisé aura le sens qui lui a été donné dans le Pacte d'Investissement.

Personne désigne une personne physique, personne morale, association volontaire, firme, société anonyme, trust, société de personnes, fond d'investissement, joint venture, association sans personnalité morale, autorité ou agence gouvernementale, ou toute entité juridique.

PETRONIO désigne fond d'investissement en spéculations immobilières italien PETRONIO - Fondo Comune Di Investimento Speculativo Immobiliare di Tipo Chiuso Riservato a Investitori Qualificati.

Droit de Première Offre aura le sens qui lui est donné à l'article 7.2. des Statuts.

Associé désigne les détenteurs des Parts Sociales A et du détenteur de la Part Sociale B et toutes personnes auxquelles des Parts Sociales ont été Transférées ou émises de temps à autre conformément aux termes du Pacte d'Investissement et tout pacte d'adhérence, et Associé désigne l'un d'entre eux.

Prêts d'Associé désigne tous les prêts à la Société par les Associés de temps à autre.

Proportions de Participation désigne les proportions dans lesquelles le capital social émis de la Société représenté par les Parts Sociales A est détenu par Statuto et UBS.

Parts Sociales désigne de temps à autre, ensemble, les Parts Sociales A (ou l'une d'entre elles si le contexte l'exige) et la Part Sociale B et toutes autres parts sociales d'une catégorie dans le capital de la Société (ou l'une d'entre elles si le contexte l'exige) à émettre conformément au Pacte d'Investissement et aux Statuts.

Statuto désigne STATUTO LUX HOLDING Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.326.

Tiers Acquéreur aura le sens qui lui est donné à l'article 7.2. des Statuts.

Transfert, Transféré ou **transférer** signifie tout transfert, vente, échange, cession, hypothèque, gage, change, déclaration de trust octroi d'usufruit, échanges, dons, donation, legs, cession, contrats de fiducie, partenariat passif, transfert par garantie, toute autre vente, transfert ou toute autre opération ou combinaison d'opérations direct ou indirect, qui ont pour effet de réaliser le transfert, directement ou indirectement la propriété d'un actif donné, en ce compris sans limitation, toute fusion ou scission, apport en nature, transfert d'entreprise en exploitation, liquidation ou dissolution.

Associé Cédant aura le sens qui lui est donné à l'article 7.2. des Statuts.

UBS désigne UBS AG, London Branch, une société constituée selon les lois de Suisse.

Assemblée des Actionnaires désigne toute assemblée des actionnaires de PETRONIO.

Vice Président désigne le vice-président du Conseil.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de SHRM FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de (i) la classification des parts sociales, (ii) des parts sociales nouvellement émises et (iii) la suppression de la valeur nominale des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

37367

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille (7.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Meylan, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, LAC/2007/29922. — Reçu 4.535 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008034462/5770/1095.

(080036499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

DWS Rendite Garant, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Register de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030660/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08662. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Rendite Garant, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Register de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030662/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08663. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Red Dunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.821.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2000, acte publié au Mémorial C n^o 652 du 12 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RED DUNES S.à r.l.

H. De Graaf

Manager

Référence de publication: 2008034445/8721/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00621. - Reçu 103,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

DWS China, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030664/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08633. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS China, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030665/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08631. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Alpha Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030667/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08628. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Alpha Fonds, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030670/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08627. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Dollarrenta, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030672/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08626. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Dollarrenta, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030678/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08625. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Euro-Corp Bonds, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030680/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08623. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Euro-Corp Bonds, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030682/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08621. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Rendite 2010, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030697/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08658. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Rendite 2010, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030699/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08657. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Rendite 2012, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030749/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08656. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Playmedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.014.

L'an deux mille huit, le vingt-six février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PLAY HOLDINGS LIMITED, société de droit de Jersey, ayant son siège social à JE4 9RJ Saint Helier, Jersey, 40, Esplanade,

ici représentée par Monsieur Samuel Haas, avec adresse à L-3855 Schifflange, 80A, Cité Emile Mayrisch, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PLAYMEDIA S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1888 du 5 septembre 2007.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé décide de convertir le capital social de la Société en livres sterling avec effet au 1^{er} février 2008 au taux de conversion £ Sterling / euro prévalant au 31 janvier 2008, de telle sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représentant le capital est converti en neuf mille trois cent quarante-sept virgule cinquante livres sterling (£ 9.347,50).

Troisième résolution

Il est décidé en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour être lu comme suit:

«Le capital social est fixé à neuf mille trois cent quarante-sept virgule cinquante livres sterling (£ 9.347,50) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Suit la traduction anglaise:

«The Company's corporate capital is fixed at nine thousand three hundred and forty-seven point fifty british pounds (£ 9,347.50) represented by one hundred (100) shares without a par value.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Haas, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, Relation: LAC/2008/8495. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008034477/242/43.

(080036560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

DWS Rendite 2012, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Register de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030751/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08652. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Russia, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Register de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030755/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08649B. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Russia, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Register de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030757/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08650. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Rendite Optima, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030758/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08648. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Rendite Optima, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030760/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08646. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS India, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030761/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08644. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS India, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030762/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08641. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Euroland Neue Märkte, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030763/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08638. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Euroland Neue Märkte, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030764/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08636. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Mandarin, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030765/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08684. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Mandarin, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030766/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08683. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Osteuropa, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030767/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08681. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Osteuropa, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030768/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08680. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Euro-Corp High Yield, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030769/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08697. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Euro-Corp High Yield, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030770/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08694. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Rendite 2008, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030771/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08661. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Rendite 2008, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030772/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08660. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Türkei, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030773/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08692. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Türkei, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030775/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08691. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Europe Convergence Equities, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030777/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08690. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Europe Convergence Equities, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030779/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08689. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Global Value, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030781/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08688. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Global Value, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030786/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08687. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Lateinamerika, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030788/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08686. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

DWS Lateinamerika, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 1. April 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008030789/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08685. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Credit Suisse Bond Fund (Lux), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé, signé en date du 6 mars 2008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY

Signatures

Référence de publication: 2008038466/736/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05086. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Unicapital Investments V, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion daté du 28 février 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

UNICAPITAL INVESTMENTS V (MANAGEMENT) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008039261/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05433. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

MSR Luxoil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 71, Gruss Stross.

R.C.S. Luxembourg B 99.865.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 février 2008

Il est décidé de changer le siège social de la société à l'adresse suivante:

Gruss Stross, 71, L-9991 Weiswampach

Signature / Signature / signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008034457/591/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080035882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Kysa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21A, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034460/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00139. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080035712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

RWM Luxoil SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, Zac Happerfeld.

R.C.S. Luxembourg B 94.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034461/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00140. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080035702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

PETROLEUM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 68, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 81.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034463/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00141. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080035696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**Happy Quick S.A., Société Anonyme,
(anc. Happy Burger S.A.).**

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 65.185.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme HAPPY BURGER S.A., ayant son siège social 2, rue du Pont, L-7245 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 65.185, constituée suivant acte reçu le 18 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Maître Nathalie Baloze, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique de la Société présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont reportés sur la liste de présence.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont l'actionnaire unique de la Société déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Modification de la dénomination de la Société de HAPPY BURGER S.A. en HAPPY QUICK S.A.;

2- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

3- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'actionnaire unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de modifier la dénomination de la Société de HAPPY BURGER S.A. en HAPPY QUICK S.A. avec effet rétroactif au 18 janvier 2008, date à laquelle il a acquis la totalité des actions de la Société à l'actionnaire unique.

Seconde résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'actionnaire unique de la Société décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HAPPY QUICK S.A.»

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille deux cents EUR (1.200,- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présente minute.

Signé: N. Bolze, F. Gibert, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008. Relation: LAC/2008/4129. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008035148/211/49.

(080036923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Toulouse Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 136.808.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of February,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) TOULOUSE MANAGER, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies' register pending,

duly represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

2) VSS COMMUNICATIONS PARTNERS IV, L.P., a limited partnership governed by the laws of the state of Delaware, having its registered office at 350, Park Avenue, New York, NY, 10022, U.S.A., registered with the Secretary of State of the state of Delaware under number 3752318,

duly represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties have drawn up the following articles of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - registered office - duration - object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of TOULOUSE LUXCO (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

B. Shareholders' liability

Art. 5. The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Share capital - shares

Art. 6. The subscribed capital is set at twenty-five thousand pound Sterling (GBP 25,000.-) consisting of twenty-four thousand nine hundred ninety-nine (24,999) ordinary shares (the «Ordinary Shares») having a par value of one pound Sterling (GBP 1.-) each and one (1) management share (the «Management Share») having a par value of one pound Sterling (GBP 1.-).

The authorised capital, including the issued share capital, is set at three hundred seventy-five million pound Sterling (GBP 375,000,000.-) consisting of three hundred seventy-five million (375,000,000) shares of one pound Sterling (GBP 1.-) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Manager is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the issued shares.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Share held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 8 of these articles of incorporation.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Redeemable Shares. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the

proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 13.

Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

Redemption Price. Except as provided otherwise in these articles of incorporation or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Manager, or by such person appointed by the Manager, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

D. Management

Art. 9. The Company shall be managed by Toulouse Manager, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the «Manager»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

Art. 10. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 11. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

E. Supervision

Art. 12. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so requests.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

F. General meetings of shareholders

Art. 14. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the fourth Monday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

G. Accounting year - balance sheet

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first of February and shall terminate on the thirty-first of January of the following year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached 10% (ten percent) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 17. These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 18. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

J. Final dispositions - applicable law

Art. 19. For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 January 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) TOULOUSE MANAGER S.à r.l.	1 Management Share 1 Ordinary Share
2) VSS COMMUNICATIONS PARTNERS IV, L.P.	24,998 Ordinary Shares
Total	1 Management Share 24,999 Ordinary Shares

All the shares have been paid-in in cash, so that the amount of twenty-five thousand pound Sterling (GBP 25,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges which shall be borne by the Company under any form whatsoever as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three.

2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts as of 31 December 2011:

a) Mr John Morgan Callagy, venture capitalist, born on 23 June 1971, in New York, United States of America, residing at 4 Hobyry Street, London SW 10 0JD, United Kingdom;

b) Mr Marco Sodi, venture capitalist, born on 12 October 1958 in Florence, Italy, residing at 27, Pembridge Villas, London W11 3DS, United Kingdom; and

c) Mr Robert John Christian Landtman, banker, born on 26 April 1978 in Helsinki, Finland, residing at 26 Halford Road, London SW6 1JT, United Kingdom.

3. The registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) TOULOUSE MANAGER, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en cours d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg,

dûment représentée par Mlle Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, ayant son adresse à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) VSS COMMUNICATIONS PARTNERS IV, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à 350, Park Avenue, New York, NY, 10022, U.S.A., enregistrée auprès du Secretary of State de l'état du Delaware sous le numéro 3.752.318,

dûment représentée par Mlle Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, ayant son adresse à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Dénomination - siège - durée - objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de TOULOUSE LUXCO (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

B. Responsabilité des actionnaires

Art. 5. L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Capital social - actions

Art. 6. La Société a un capital souscrit de vingt-cinq mille livres Sterling (GBP 25.000,-) représenté par vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (24.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune et par une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-).

Le capital autorisé est fixé à la somme de trois cent soixante-quinze millions livres Sterling (GBP 375.000.000,-) représenté par trois cent soixante-quinze millions (375.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Gérant unique est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions ordinaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 8 des présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. Actions rachetables. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires non-rachetables, s'il y en a. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions rachetables de chaque classe détenues par chaque détenteur d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou tel que prévu par un accord écrit qui peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat peut avoir lieu suite à une décision adoptée à la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires émises lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 13. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve

extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Des actions rachetables peuvent être annulées sur demande du Gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenue en conformité avec les dispositions de l'Article 13.

Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant, sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le Gérant considérera comme étant justes et équitables. Une telle valeur doit faire l'objet d'une approbation par la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 13. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision adoptée par la majorité des actionnaires de la Société au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat, ainsi que la date projetée de l'assemblée des actionnaires décidant du rachat des Actions ordinaires et de la valeur du prix de rachat selon l'article 7. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

D. Gérance

Art. 9. La Société sera administrée par Toulouse Manager une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 10. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

E. Surveillance

Art. 12. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le Conseil de Surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par

décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du conseil de gérance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 13. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

F. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du Conseil de Surveillance.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à la réunion, le quatrième lundi du mois de juin à 11:00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limités aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

G. Exercice social - bilan

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

Art. 16. Des bénéfices nets annuels de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

H. Modification des statuts de la société

Art. 17. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

I. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

J. Dispositions finales et loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 janvier 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) TOULOUSE MANAGER S.à r.l.	1 Action de Commandité 1 Action Ordinaire
2) VSS COMMUNICATIONS PARTNERS IV, L.P.	24.998 Actions Ordinaires
Total	1 Action de Commandité 24.999 Actions Ordinaires

Toutes les actions ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille livres Sterling (GBP 25.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la Société le 31 décembre 2011:

a) M. John Morgan Callagy, venture capitalist, né le 23 juin 1971 à New York, Etats-Unis, demeurant à 4 Hobury Street, Londres SW 10 0JD, Angleterre;

b) M. Marco Sodi, venture capitalist, né le 12 octobre 1958 à Florence, Italie, demeurant à 27, Pembridge Villas, Londres W11 3DS, Angleterre; et

c) M. Robert John Christian Landtman, banquier, né le 26 avril 1978 à Helsinki, Finland, residing at 26 Halford Road, London SW6 1JT, Angleterre.

3. Le siège de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmidt-Troje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008. Relation: LAC/2008/7023. — Reçu 168,55 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008035180/211/584.

(080037619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Domaines Invests S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 117.002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008034903/7378/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02267. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**BATNUR S.A., Société Anonyme,
(anc. BATNUR Holding S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.681.

Im Jahre zweitausendacht, den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz zu Pétingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft BATNUR HOLDING S.A., mit dem Sitz zu Luxemburg, 11A, bd Joseph II, (RCS Luxemburg B Nr 131.681) gegründet durch notarielle Urkunde vom 4. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nr 2339 vom 18. Oktober 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt: Herr Sacha Arosio; Privatbeamter, wohnhaft in Schuttrange.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführerin: Frau Marie-Josée Quintus-Claude; Privatbeamtin, wohnhaft in Pé-tange.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler: Herr Alexander Streicher; wohnhaft in D-66679 Losheim am See.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

I. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in BATNUR S.A.

II. Abänderung des Artikels 1 der Statuten.

III. Abänderung des Verwaltungsrates.

IV. Abänderung der Adresse des Sitzes.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft welche auf den Namen BATNUR S.A., somit lautet Artikel 1 der Satzung lautet wie folgt:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BATNUR S.A., gegründet.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung widerruft als Verwaltungsratsmitglieder Herrn Batyrgaliy Ixangaliyev, Herrn Fabrice Becquer und Frau Hiltrud Lehnen, sowie Herrn Otto Voegelé als Handlungsbevollmächtigter.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt: Herr Georg Streicher, geboren in Kellerowka, am 11. November 1954, wohnhaft in D 66679 Losheim am See, auf Bandeis, 22.

- Herr Alexander Streicher, geboren in Kellerowka, am 21. Mai 1977, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, auf Bandeis, 33.

- Herr Tom Hoffmann, geboren in Esch/Alzette, am 21. Mai 1971, wohnhaft in L-5435 Differdange, rue Hubert Clement, 6.

- Herr Georg Streicher, vorbenannt wird als delegiertes Verwaltungsratsmitglied ernannt (administrateur-délégué), welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Die Generalversammlung widerruft die Gesellschaft LCG INTERNATIONAL AG, mit Sitz in Luxemburg als Kommissar.

Zum neuen Kommissar wird ernannt: Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIÉS S.à.r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg (RC B Nr 121.917).

Dritter Beschluss

Der Adresse der Gesellschaft lautet: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt achthundertsechzig Euro (€ 860,-) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, den amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtigen Protokoll mit Notar unterschrieben.

Gezeichnet: O. Voegele, S. Arosio, M.-J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 février 2008. Relation: EAC/2008/1657. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 6 février 2008.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2008033954/207/66.

(080035997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Collignon Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 101.830.

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Michel Godfroid, gérant de sociétés, né à Verviers, le 3 septembre 1965, demeurant à B-4671 Blégny, 20, rue Maître-Jacques,

agissant en sa qualité de gérant-technique de la société à responsabilité limitée COLLIGNON LUXEMBOURG S.à.r.l., (RCS B N ° 101.830), constituée suivant acte notarié du 6 juillet 2004, publié au Mémorial C N ° 964 du 28 septembre 2004.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L- 4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen, et de modifier l'article 2 première phrase comme suit:

Art. 5. alinéa 1^{er}. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Kehlen.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euros (€ 840,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Godfroid, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 février 2008. Relation: EAC/2008/1671. — Reçu: 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 8 février 2008.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2008034172/207/27.

(080036003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Real Financing Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 126.547.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 20 décembre 2007

The Partners of the Company have taken the following resolutions:

1. Resignation of managers

The resignations of Mr Christian Bühlmann, with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Mr Alexandre Taskiran with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, and Mr Thierry Triboulot with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg as managers of the Company are approved.

2. Appointment of managers

- Mr Jean Bernard Zeimet, born in Luxembourg on 5 March 1953, statutory auditor, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Mr Etienne Gillet, born in Bastogne (Belgium) on 19 September 1968, chartered accountant, with professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and

- Mr Alain Charlier, born in Visé (Belgium) on 17 July 1954, chartered accountant, residing at 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

are appointed as managers of the Company.

The Company will be in any circumstances validly bound towards third parties by the signature of any manager acting individually.

3. Transfer of registered office

The registered office of the Company is transferred from 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg to 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Suivi de la traduction française:

Il résulte des résolutions des associés du 20 décembre 2007 que:

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de chaque gérant agissant seul.

1. Démission des gérants

Les démissions de M. Christian Bühlmann demeurant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, M. Alexandre Taskiran demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et M. Thierry Triboulot demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant que gérants de la Société sont approuvées.

2. Nomination des gérants

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 5 mars 1953, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Monsieur Etienne Gillet, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, expert comptable, demeurant professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Alain Charlier, né à Visé (Belgique) le 17 juillet 1954, expert comptable, demeurant au 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

sont nommés en qualité de gérants de la Société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de chaque gérant agissant seul.

3. Transfert de siège

Le siège social de la Société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032685/4933/53.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06654. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Starmont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.261.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50802 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008034327/211/11.

(080035639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.